

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Autoriser un règlement partiel et le recours à l'arbitrage - Contrat STM-5464-07-16-31

D'AUTORISER un règlement partiel du différend qui oppose la Société de transport de Montréal (ci-après la "Société") et l'Adjudicataire EDT GCV s.e.p. (ci-après "EDT") en lien avec le contrat CI01 - Travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu (Contrat STM-5464-07-16-31), le tout selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'opinion juridique et ses annexes jointes à la présente en annexe confidentielle.

D'AUTORISER le directeur des Affaires juridiques de la Société à procéder à toute modification aux termes et conditions du règlement partiel non incompatible avec les paramètres exposés à l'opinion juridique.

D'AUTORISER le recours à l'arbitrage quant au reste du différend qui oppose la Société et EDT en lien avec ce contrat et selon les paramètres spécifiés à l'opinion juridique.

D'AUTORISER le directeur des Affaires juridiques de la Société à signer tout document de nature juridique qui est nécessaire pour donner plein effet à l'arbitrage, notamment un protocole d'arbitrage.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Alain Brière
Signé avec ConsignO Cloud (17/12/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière

DE responsable : Ingénierie et grands projets

François Chamberland
Signé avec ConsignO Cloud (17/12/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le 13 avril 2017, le contrat pour des travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu a été adjudgé à EDT pour un montant de 142 646 590,88\$ toutes taxes incluses (ci-après le "Contrat").

Ce contrat est l'une des étapes du projet du garage Côte-Vertu qui consiste en la construction d'un garage souterrain afin d'ajouter des positions de stationnement pour des trains de métro à proximité de la ligne 2 - Orange, près de la station Côte-Vertu. Ce projet vise à permettre l'augmentation de la capacité de transport en améliorant la fréquence de service et en ajoutant des trains supplémentaires sur la ligne Orange durant les heures de pointe.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur
général:

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Autoriser un règlement partiel et le recours à l'arbitrage - Contrat STM-5464-07-16-31

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Alors que le contrat n'est pas terminé, les parties font face à un différend important, tant au niveau des coûts liés à divers changements qu'au retard d'EDT sur son échéancier. Les parties ont tenté dans un premier temps la médiation, mais devant l'impasse des discussions pour régler l'ensemble de leur différend, les représentants des parties ont négocié un règlement partiel, incluant la suite de l'exécution des travaux dans des nouveaux délais convenus, et décidé de soumettre le reste de leur différend à l'arbitrage, soit un mode alternatif de règlement qui est le plus approprié suite à leurs négociations, sous réserve de l'autorisation requise en vertu des présentes.

Il est à noter que la décision du tribunal d'arbitrage sera finale et exécutoire pour les parties. Ainsi, l'autorisation de participer à ce processus doit être obtenue du Conseil d'administration de la STM.

Le tribunal d'arbitrage sera constitué selon les paramètres précisés à l'opinion juridique et une convention d'arbitrage sera convenue par celui-ci en collaboration avec les parties. Le tout sera autorisé par l'instance habilitée à le faire à la STM.

Quant à la réserve pour contingences autorisée par le conseil d'administration le 13 avril 2017, elle n'est pas suffisante pour couvrir le règlement partiel du différend et les sommes qui demeurent à être encourus pour le reste du contrat. Par conséquent, une autorisation de contingences additionnelles est requise.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

Conformément au plan de développement durable 2025, les projets de construction doivent viser une certification en développement durable. Le projet du garage Côte-Vertu vise une certification Envision TM de l'ISI (Institute for Sustainable Infrastructure).

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Direction des affaires juridiques

Nom : Mylaine Desrosiers-Harvey

Service : Secrétariat corporatif et dir. Affaires juridiques

Nom : Sylvain Joly

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Mylaine Desrosiers-Harvey 
Signé avec ConsignO Cloud (17/12/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Autoriser un règlement partiel et le recours à l'arbitrage - Contrat STM-5464-07-16-31

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-156-1			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-156-1 (Garage Côte-Vertu) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 28/09/2018.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun 
Signé avec ConsignO Cloud (18/12/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Autoriser un règlement partiel et le recours à l'arbitrage - Contrat STM-5464-07-16-31

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention
 Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

D'AUTORISER une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention
 Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

L'autorisation du règlement partiel et l'autorisation d'avoir recours à l'arbitrage pour régler le reste du différend entre les parties, le tout selon les paramètres négociés entre les parties et exposés dans l'opinion juridique, permettront d'assurer la suite de l'exécution du contrat et la livraison du Garage Côte-Vertu dans les meilleurs délais possibles, considérant que d'autres travaux sont prévus suite aux travaux d'excavation et de bétonnage pour finaliser le projet du Garage Côte-Vertu et ainsi livrer l'offre de services promise à la clientèle.